

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INFRACOMMUNAUTAIRE (PLUi) SOULE-XIBEROA CREATION DE 3 PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES ABROGATION DE 9 CARTES COMMUNALES

Par arrêté du 19 décembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le **projet de Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire (PLUi) Soule-Xiberoa** arrêté en Conseil communautaire le 21 juin 2025 et le 6 décembre 2025 (36 communes : Ainharp, Alçay-Alcabéhety-Sunharete, Alos-Sibas-Abense, Arrast-Larrebieu, Aussurucq, Barcus, Berrogain-Laruns, Camou-Cihigue, Charritte-de-Bas, Chéraute, Espès-Undurein, Etchebar, Garindein, Gotein-Libarrenx, Haux, L'Hôpital-Saint-Blaise, Idaux-Mendy, Lacarry-Arhan-Charitte-de-Haut, Laguinge-Restoue, Larrau, Lichans-Sunhar, Lichos, Licq-Athérey, Mauléon-Licharre, Menditte, Moncayolle-Larrory-Mendibieu, Montory, Musculdy, Ordiarp, Ossas-Suhare, Roquigague, Sainte-Engrâce, Sauguis-Saint-Etienne, Tardets-Sorholus, Trois-Villes, Viodos-Abense-de-Bas), la **création de trois périmètres délimités des abords (PDA) autour de 3 Monuments historiques (l'Eglise Saint-André à Gotein-Libarrenx, l'Eglise Saint-Michel à Ordiarp et le Monument aux morts de la Guerre 14-18 de Tardets-Sorholus)** et le **projet d'abrogation de 9 cartes communales** (Ainharp, Viodos-Abense-de-Bas, Chéraute, Gotein-Libarrenx, Idaux-Mendy, Trois-Villes, Tardets-Sorholus, Camou-Cihigue et Licq-Athérey).

La procédure de PLUi, soumise à évaluation environnementale, a fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Nouvelle-Aquitaine le 19 septembre 2025. Celui-ci est joint au dossier d'enquête ainsi que l'ensemble des avis des Personnes Publiques Associées (PPA).

L'enquête publique unique de 33 jours se déroulera **du lundi 26 janvier 2026 à 8h30, au vendredi 27 février 2026 inclus jusqu'à 17h**. Monsieur Philippe LAFITTE a été désigné Président de la commission d'enquête, Madame Hélène SARRIQUET et Monsieur Gérard JULIEN ont été désignés membres titulaires, et Monsieur Jean-Luc ESTOURNES, membre suppléant.

Pendant l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- en version papier dans son intégralité au siège de l'enquête: « **Maison de Services** », 14 rue des Frères Barenne, 64130 Mauléon-Licharre, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- en version papier allégée (dossier PLUi sans les documents graphiques et les annexes) dans les 3 autres lieux de l'enquête :

Mairie de Licq-Athérey, 271 Atharratzeko Bidea 64560 Licq-Athérey	- les lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h30 ; - le vendredi de 13h30 à 17h00 ;
Mairie d'Espès-Undurein, 225 rue des Trois-Croix, 64130 Espès-Undurein	- le lundi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h ; - le mardi : de 8h30 à 12h30 ; - le jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h ; - le vendredi : de 8h30 à 12h30 ;
Maison de Services Soule-Xiberoa – Tardets-Sorholus, 80 route de Sorholus, 64470 Tardets-Sorholus ;	- les lundi et vendredi : de 9h à 12h30 ; - les mardi et jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ; - le mercredi : de 13h30 à 17h ;

La version numérique de l'ensemble du dossier sera consultable sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse : <https://www.communauté-paysbasque.fr/logement-et-urbanisme/les-procédures-durbanisme/procédures-durbanisme/élaboration-du-plan-local-durbanisme-infracommunautaire-plui-soule-xiberoa>

Pour faciliter la consultation des règles graphiques du projet de PLUi (zonage, vocation des zones, règles d'implantation, de hauteurs, etc.), une visionneuse est accessible depuis le site internet de la communauté d'agglomération sur la page du PLUi Soule-Xiberoa depuis l'adresse mentionnée ci-dessus. Un accès gratuit au dossier numérique et à la visionneuse est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique dans les lieux de l'enquête mentionnés ci-dessus aux horaires habituels d'ouverture.

Chacun pourra **consigner ses observations et propositions**, et les adresser à la commission d'enquête :

- Par courrier à Monsieur le Président de la commission d'enquête – Enquête publique unique PLUi Soule-Xiberoa, PDA et abrogation de 9 cartes communales – Maison de Services Soule-Xiberoa – Mauléon-Licharre, 14 rue des Frères Barenne, 64130 Mauléon-Licharre ; avec la mention [NE PAS OUVRIR] ;
- Par courrier électronique à enquête-publique-6665@registre-dematerialise.fr, objet : « Enquête publique unique PLUi SOULE-PDA-Abrogation CC ».
- Sur les registres papiers communs aux trois procédures mis à disposition dans chacun des 4 lieux de l'enquête (voir ci-dessus) ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé commun aux trois procédures : <https://www.registre-dematerialise.fr/6665>.

Un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public :

A la mairie Espès-Undurein	Le vendredi 30 janvier 2026 et le mardi 24 février 2026 de 9h à 12h
A la Maison de Services Soule-Xiberoa - Mauléon-Licharre	Le samedi 31 janvier 2026 et le mercredi 11 février 2026 de 9h à 12h et le vendredi 27 février 2026 de 14h à 17h
A la mairie de Licq-Athérey	Le vendredi 6 février 2026 et le lundi 23 février 2026 de 14h à 17h
Maison de Services Soule-Xiberoa - Tardets-Sorholus	Le lundi 9 février 2026 de 9h à 12h et le mercredi 18 février 2026 de 14h à 17h

Le public peut se rendre à la permanence de son choix. Il n'est pas tenu de se rendre à la permanence de la commune sur laquelle portent ses observations. L'ensemble des observations devra parvenir **au plus tard le 27 février 2026 à 17 heures**.

A l'issue de l'enquête publique unique, le projet PLUi Soule-Xiberoa, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, du rapport et conclusions de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire. Les projets de Périmètre délimité des abords, éventuellement modifiés pour tenir compte du rapport de la commission d'enquête, seront approuvés par délibération du Conseil Communautaire suite à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, puis seront créés par arrêtés du Préfet de région. Les cartes communales seront abrogées lors du Conseil communautaire qui approuvera le PLUi Soule-Xiberoa.

Des informations peuvent être sollicitées auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction de la Planification : 05 59 44 72 72).